



CONVOCAION du CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira le :

Mardi 24 février 2026

A 20 heures 30

A la mairie de La Guerche de Bretagne.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion ;
- Rapport des décisions du Maire ;
- Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) ;
- Finances - Budget Primitif 2026 :
 - Budget principal ;
 - Budget annexe Lotissement Domaine de la fontaine couverte (Domaine de La Grange) ;
 - Budget annexe Lotissement de la Chataigneraie ;
 - Budget annexe Lotissement La Clé des Champs ;
- Finances – Fixation des taux des contributions directes ;
- Finances – Affectation des résultats 2025 par anticipation :
 - Budget principal ;
 - Budget annexe Lotissement Domaine de la fontaine couverte (Domaine de La Grange) ;
 - Budget annexe Lotissement de la Chataigneraie ;
 - Budget annexe Lotissement La Clé des Champs ;
- Urbanisme - Etude d'opportunité – Résidence Le Chêne Vert ;
- Urbanisme - Cession de parcelle Néotoa pour la construction de 7 pavillons individuels locatifs sociaux ;
- Voirie - Convention piste cyclable ;
- Voirie - Convention servitude Enedis ;
- Personnel communal :
 - Créations et suppressions de poste ;
 - Mise à disposition d'un agent ;
 - Affaires diverses.

Le 16 février 2026
Élisabeth GUIHENEUX
Maire

SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	23
Quorum :	12
Présents :	19
Représentés :	03
Votants :	22
Date de la convocation : 16 février 2026	Date de l'affichage : 16 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre février à vingt heures trente, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de La Guerche-de-Bretagne, sous la présidence de Madame Élisabeth GUIHENEUX, Maire.

Présents : Elisabeth GUIHENEUX, Maire – Amand LETORT – Katia BONNANT – Mathieu VINCENT – Carine GERMOND – Olivier DESPREZ – Brigitte DARRICAU – Daniel FEVRIER, adjoints – Thérèse SAUDRAIS – Brigitte GARDAN – Pascale GRIFFON – Jean-Charles MOREAU – Idrys CLARAC – Anthony TUAL - Anne TAILLANDIER – Eva CONTRERAS – Carole LEGUENET – Lionel COSSON – Sébastien LAMY –

Excusés : Annie BOUSSEAU pouvoir à Olivier DESPREZ - Sandrine DYLLIS pouvoir à Lionel COSSON - Nicolas POIRIER pouvoir à Carole LEGUENET – Hervé PATY -

Mme Thérèse SAUDRAIS a été élue secrétaire de séance.

N° 2026 – 15 - APPROBATION du PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION - (Nomenclature : 5.2) -

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 27 janvier 2026 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 janvier 2026,**
- **AUTORISE Mme le Maire ainsi que la secrétaire de ladite séance à signer le procès-verbal.**

N° 2026 – 16 - RAPPORT DES DÉCISIONS DU MAIRE – (Nomenclature : 7.10) -

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-59 du 11 juin 2020,
Madame le Maire rend compte des décisions qu'elle a prises dans le cadre de sa délégation concernant la préparation, la passation l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 90 000 € HT. Sont présentées ci-dessous les décisions prises se rapportant à la section d'investissement, ainsi que les décisions de plus de 1 000 € se rapportant à la section de fonctionnement.

Année	N°	Date	N° engagement	Objet - Fournisseur	Montant
2026	2	23/12/2025	E2026-7	Porte vitrée bureau France services - Point P	703,68 €
2026	3	23/12/2025	E2026-8	Portes seules bureau France services - Point P	613,13 €
2026	4	09/01/2026	E2026-30	Baie coulissante châssis fixe bureau France services - Alu BERTRON	3 228,09 €
2026	5	16/01/2026	E2026-50	Remplacement double vitrage salle Polyvalente - Alu BERTRON	2 716,56 €
2026	6	20/01/2026	E2026-54	Remplacement Pc directrice Ecole maternelle - Phoner Business	514,80 €
2026	7	22/01/2026	E2026-61	Aménagement paysager secteur cimetière - Lardeux	2 936,73 €
2026	8	02/02/2026	E2026-73	Remplacement support bâti gauche et support chargeur micro tracteur - Arti gallard	1 198,06 €

2026	9	03/02/2026	E2026-75	Elagage et abattage arbres côté cinéma et parc - Lardeux	2 700,00 €
2026	10	03/02/2026	E2026-76	Réparation tondeuse Toro - Hako	1 385,68 €
2026	11	03/02/2026	E2026-79	Renouvellement licence créative cloud 12 mois - Xefi	1 318,80 €
2026	12	05/02/2026	E2026-92	Réparation et contrôle ardoises salle Polyvalente	1 281,00 €
2026	13	06/02/2026	E2026-93	2 bureaux assis debout bureau France services	1 098,00 €
2026	14	06/02/2026	E2026-94	2 chaises pour bureau France services	472,56 €
2026	15	06/02/2026	E2026-95	Mégaphone restaurant scolaire périscolaire - Manutan	97,20 €
2026	16	06/02/2026	E2026-96	3 tableaux blanc 120*90 bureau RH, compta et médiateur - Majuscule Mary	266,56 €
2026	17	10/02/2026	E2026-98	Ordinateur directeur Ecole primaire - Phoner Business	394,80 €
2026	18	11/02/2026	E2026-100	Terreau et paillis pour fleurissement annuel 2026 - Kabelis	1 134,21 €
2026	19	13/02/2026	E2026-106	Remplacement électrodes allumage sur les 2 fours restaurant scolaire - Applic froid	4 339,87 €
2026	20	16/02/2026		Désaffectation et déclassement parcelle AP 532	

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par Mme le Maire dans le cadre de sa délégation.

Reçu le 27 février 2026 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2026 – 17 - DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER (D.I.A.) – (Nomenclature : 2.3.3) -

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-59 du 11 juin 2020,
Madame le Maire rend compte des décisions qu'elle a prises dans le cadre de sa délégation concernant le droit de préemption qui n'a pas été exercé sur les Déclarations d'Intentions d'Aliéner suivantes :

Arrivé en mairie le	Adresse du bien	Section et n° cadastre
26/01/2026	2 rue de la Peltière	AN 86
28/01/2026	4 bis faubourg de Vitré	AR 7
02/02/2026	27 rue Neuve	AP 132

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par Mme le Maire dans le cadre de sa délégation.

Reçu le 27 février 2026 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2026 – 18 - FINANCES - VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2026 - Budget principal – (Nomenclature : 7.1) -

Monsieur Olivier DESPREZ, adjoint délégué aux finances, expose le budget primitif 2026 du budget principal d'où il résulte que les dépenses prévues s'élèvent à :

- Dépenses de fonctionnement :	7 164 500,00 €
- Dépenses d'investissement :	<u>3 782 198,50 €</u>
	10 946 698,50 €

Les dépenses sont couvertes par les ressources suivantes :

- Recettes de fonctionnement :	7 164 500,00 €
- Recettes d'investissement :	<u>3 782 198,50 €</u>
	10 946,698,50 €

Le projet de budget a été envoyé le 11 février 2026 à l'ensemble des conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **APPROUVE le Budget Primitif 2026 du budget principal tel que présenté ci-dessus :**
 - o **Au niveau du chapitre pour la section Fonctionnement,**
 - o **Au niveau du chapitre et des opérations pour la section Investissement.**

Reçu le 27 février 2026 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2026 – 19 - FINANCES - VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2026 - Budget annexe Lotissement Domaine de la fontaine couverte (Domaine de la Grange) – (Nomenclature : 7.1) -

Monsieur Olivier DESPREZ, adjoint délégué aux finances, expose le budget primitif 2026 du budget annexe du Lotissement Domaine de la fontaine couverte (Domaine de la Grange) d'où il résulte que les dépenses prévues s'élèvent à :

- Dépenses de fonctionnement :	802 900,00 €
- Dépenses d'investissement :	<u>883 247,41 €</u>
	1 686 147,41 €

Les dépenses sont couvertes par les ressources suivantes :

- Recettes de fonctionnement :	802 900,00 €
- Recettes d'investissement :	<u>883 247,41 €</u>
	1 686 147,41 €

Le projet de budget a été envoyé le 11 février 2026 à l'ensemble des conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **APPROUVE le Budget Primitif 2026 du budget annexe Lotissement Domaine de la fontaine couverte (Domaine de la Grange).**

Reçu le 27 février 2026 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2026 – 20 - FINANCES - VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2026 - Budget annexe Lotissement de la Chataigneraie – (Nomenclature : 7.1) -

Monsieur Olivier DESPREZ, adjoint délégué aux finances, expose le budget primitif 2026 du budget annexe du lotissement de la Chataigneraie d'où il résulte que les dépenses prévues s'élèvent à :

- Dépenses de fonctionnement :	379 300,00 €
- Dépenses d'investissement :	<u>412 383,09 €</u>
	791 683,09 €

Les dépenses sont couvertes par les ressources suivantes :

- Recettes de fonctionnement :	379 300,00 €
- Recettes d'investissement :	<u>412 383,09 €</u>
	791 683,09 €

Le projet de budget a été envoyé le 11 février 2026 à l'ensemble des conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **APPROUVE le Budget Primitif 2026 du budget annexe du lotissement de la Chataigneraie tel que présenté ci-dessus.**

Reçu le 27 février 2026 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2026 – 21 - FINANCES - VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2026 - Budget annexe Lotissement du domaine de la clé des champs – (Nomenclature : 7.1) -

Monsieur Olivier DESPREZ, adjoint délégué aux finances, expose le budget primitif 2026 du budget annexe du lotissement du domaine de la clé des champs d'où il résulte que les dépenses prévues s'élèvent à :

- Dépenses de fonctionnement :	23 910,00 €
- Dépenses d'investissement :	<u>23 900,00 €</u>
	47 810,00 €

Les dépenses sont couvertes par les ressources suivantes :

- Recettes de fonctionnement :	23 910,00 €
- Recettes d'investissement :	<u>23 900,00 €</u>
	47 810,00 €

Le projet de budget a été envoyé le 11 février 2026 à l'ensemble des conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **APPROUVE le Budget Primitif 2026 du budget annexe Lotissement du domaine de la clé des champs.**

Reçu le 27 février 2026 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2026 - 22 - FINANCES - FIXATION DES TAUX DE CONTRIBUTION DIRECTE – (Nomenclature : 7.2) -

Vu les articles 1636B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du Code Général des Impôts,

Le Maire expose :

Pour équilibrer le budget primitif 2026 et afin de pouvoir financer les investissements à venir, il est proposé de maintenir les taux de contributions directes de 2025, à savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 36,23 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 39,17 %
- Taxe d'habitation : 13,24 %

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ, le conseil municipal décide :

- **De maintenir les taux d'imposition en 2026 à :**
 - **Taxe Foncier Bâti : 36,23 %**
 - **Taxe Foncier non Bâti : 39,17 %**
 - **Taxe d'habitation : 13,24 %**
- **D'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à cet effet.**

Reçu le 6 mars 2026 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

FINANCES - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025 PAR ANTICIPATION – BUDGET PRINCIPAL – (Nomenclature : 7.1) -

Madame le Maire expose :

Dans la perspective du changement de mandature municipale, il a été proposé que le Compte Financier Unique soit approuvé par la nouvelle équipe afin qu'elle puisse s'acculturer aux principes budgétaires et prenne possession des dossiers en cours. Néanmoins, pour ne pas grever les ressources du budget primitif 2026, il est proposé d'affecter les résultats du budget 2025 par anticipation. Il est indiqué que ces résultats ont fait l'objet d'une validation préalable par les services de la trésorerie.

Particularité cette année, le budget primitif 2026 du budget annexe du SPIC (Service Public Industriel et Commercial) Panneaux photovoltaïques est intégré dans le budget primitif 2026 du budget principal. Il en est de même pour le résultat 2025 du SPIC.

Les résultats 2025 sont donc les suivants :

	Budget principal	SPIC	TOTAL
Dépenses de fonctionnement	5 408 032,80	31 395,37	5 439 428,17
Recettes de fonctionnement	6 184 379,33	36 446,12	6 220 825,45
Résultat de fonctionnement	776 346,53	5 050,75	781 397,28
Report antérieur	683 854,53	42 715,49	726 570,02
Résultat cumulé	1 460 201,06	47 766,24	1 507 967,30
Dépenses d'investissement	2 594 322,40	30 897,19	2 625 219,59
Recettes d'investissement	2 086 457,46	30 860,37	2 117 317,83
Résultat d'investissement	- 507 864,94	- 36,82	- 507 901,76
Report antérieur	164 516,44	9 742,26	174 258,70
Résultat cumulé	- 343 348,50	9 705,44	- 333 643,06
Résultat de clôture	1 116 852,56	57 471,68	1 174 324,24

Au vu des résultats constatés ci-dessus, il sera proposé au conseil municipal, lors du vote du Compte Financier Unique, d'affecter au budget principal les résultats 2025 du budget principal et du budget du SPIC de la manière suivante :

- RF002 - Excédent de fonctionnement reporté : 1 174 324,24 €
- DI1068 – Déficit de fonctionnement capitalisé : 333 643,06 €

FINANCES - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025 PAR ANTICIPATION – BUDGETS ANNEXES – (Nomenclature : 7.1) -

Madame le Maire expose :

Les trois budgets annexes présentent les résultats suivants :

	Lot Grange	Lot Chataigneraie	Lot Clé des champs
Dépenses de fonctionnement	333 248,00	191 665,85	1 400,00
Recettes de fonctionnement	333 247,41	190 881,46	1 400,00
Résultat de fonctionnement	- 0,59	- 784,39	-
Report antérieur	187 819,66	19 999,06	
Résultat cumulé	187 819,07	19 214,67	
Dépenses d'investissement	333 247,41	112 383,09	1 400,00
Recettes d'investissement	317 114,46	184 361,69	19 990,00
Résultat d'investissement	- 16 132,95	71 978,60	18 590,00
Report antérieur	- 317 114,46	- 184 361,69	-
Résultat cumulé	- 333 247,41	- 112 383,09	18 590,00
Résultat de clôture	- 145 428,34	- 93 168,42	18 590,00

Au vu des résultats constatés ci-dessus, il sera proposé au conseil municipal, lors du vote du Compte Financier Unique, d'affecter les résultats 2025 des budgets annexes de la manière suivante :

- Budget annexe du lotissement de la Grange :
 - RF002 – Excédent de fonctionnement reporté : 187 819,07 €
 - DI 001 – Déficit d'investissement reporté : 333 247,41 €

- Budget annexe du lotissement de la Chataigneraie
 - RF002 – Excédent de fonctionnement reporté : 19 214,67 €
 - DI 001 – Déficit d'investissement reporté : 112 383,09 €

- Budget annexe du lotissement du domaine de la clé des champs
 - RI 001 – Excédent de fonctionnement reporté : 18 590,00 €

N° 2026 – 23 - URBANISME - ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ RÉSIDENCE DU CHÊNE VERT – (Nomenclature : 3.5) -

Madame le Maire expose :

La commune réfléchit à l'opportunité d'une réhabilitation d'un ensemble foncier sur le site du chêne vert, aujourd'hui propriété privée. L'unité foncière présente une surface de 5 373 m², un collectif de 24 logements (sur 5 niveaux avec les caves) y est implanté ainsi qu'un parking couvert semi-enterré, deux annexes (anciens garages) et un transformateur.

L'objectif de l'étude est de déterminer les besoins de la commune en terme d'habitat et d'éventuels services ainsi que les enjeux du site ; d'étudier la faisabilité technique et financière d'un renouvellement urbain de ce foncier, avec réhabilitation du collectif, potentiel de densification de terrain, en vue de la production de logements (notamment sociaux), incluant obligatoirement une partie du portage par un bailleur social ; et enfin d'approfondir le scénario retenu pour la formalisation d'un programme.

L'étude présentera un bilan financier faisant apparaître le reste à charge de la collectivité selon les scénarios. L'étude comprend des entretiens d'opérateurs (bailleurs sociaux, promoteurs, Action Logement, ...). L'Etablissement Public Foncier et la commune ne s'engageront dans la suite de cette étude que si la faisabilité du projet est démontrée et que des porteurs (dont un bailleur social) aient montré un intérêt.

Cette étude a une durée prévisionnelle de 8 mois et son démarrage est prévu pour juin 2026.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- De s'associer à l'Etablissement Public Foncier par voie de convention pour engager une étude portant sur les conditions de réalisation de ce projet et pour assurer une veille foncière sur le secteur dudit projet,
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat d'urbanisme du Pays de Vitré afin de recruter un cabinet d'étude,
- De lancer la consultation en procédure adaptée pour recruter ce cabinet d'étude,
- De solliciter des concours auprès de l'Etablissement Public Foncier, la banque des territoires, et Vitré Communauté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,
- **VALIDE ces propositions.**

Reçu le 27 février 2026 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2026 – 24 - URBANISME - CESSION DE TERRAIN A NÉOTOA POUR LA CONSTRUCTION DE SEPT PAVILLONS INDIVIDUELS LOCATIFS SOCIAUX - (Nomenclature : 3.2)

Exposé des faits :

Madame le Maire rappelle les termes de la délibération n° 2024-84 du 25 septembre 2024 approuvant la cession de la parcelle cadastrée n° 44 section AP d'environ 1 877 m² au bailleur social via la Société Gasnier Promotion.

A la faveur des Demandes d'Intention de Commencer les Travaux (DICT) sollicitées par le maître d'œuvre de l'opération, il a été constaté qu'il existe des conduites ENEDIS et GAZ sur la parcelle, que le dévoiement de ces conduites remettrait en cause l'équilibre financier de l'opération, et qu'il serait préférable que ces conduites restent dans le domaine public ; Il est proposé que la surface des emprises de ces conduites soit déduite de la parcelle à céder.

Vu l'avis des Domaines reconsulté à l'occasion de la division parcellaire,

Vu le projet de division parcellaire réduisant la cession de la parcelle n°44p section AP à 1 635 m², soit 242 m² en moins sur le projet initial, sans incidence sur le nombre de logements construits,

Vu la délibération n° 2026-09 du 27 janvier 2026 approuvant la désaffectation et le déclassement du domaine public de ladite parcelle,

Il est proposé au conseil municipal :

- De valider le projet de construction de sept pavillons individuels à vocation sociale sur le terrain situé Rue Jean-Marie de la Mennais, cadastré section AV, n° 44p, d'une superficie d'environ 1 635 m² ;
- De confier la réalisation de ce projet à la Société Gasnier Promotion, avec obligation pour ladite société de revendre ces 7 logements individuels à un bailleur social ;
- D'autoriser la vente de la parcelle cadastrée section AV, n° 44p, non viabilisée, à la Société Gasnier Promotion, à l'euro symbolique en raison de l'aspect social de cette opération, qui favorisera le développement urbain de la Commune tout en répondant à ses besoins en logement social. Tous les frais de viabilisation, d'acquisition et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur ;
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et à signer tous documents se rapportant à cette opération, notamment l'acte de vente à la Société Gasnier Promotion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- ***VALIDE ces propositions.***

Reçu le 27 février 2026 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2026 - 25 - VOIRIE - CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE - PISTE CYCLABLE – FAUBOURG DE VITRÉ – (Nomenclature : 7.10) -

Exposé des faits :

M. Amand LETORT, adjoint en charge de la voirie, indique que les travaux d'aménagements d'une piste cyclable sont en cours de réalisation sur les routes départementales n° 178 hors agglomération et n° 805 en agglomération, et portent plus précisément sur :

- La sécurisation de la Régalante par l'aménagement d'une voie vélos au niveau du giratoire situé sur la RD 178 à l'entrée de l'agglomération en venant de Vitré ;
- La continuité cyclable en agglomération le long de la RD 805.

Ces travaux sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale. La convention a pour objet de définir les conditions techniques, administratives et financières dans lesquelles ces aménagements seront réalisés et gérés.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver les termes de la convention d'aménagement de la piste cyclable sur les RD 805 et 178 en et hors agglomération avec le département d'Ille-et-Vilaine,
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **VALIDE ces propositions.**

Reçu le 27 février 2026 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2026 - 26 - VOIRIE - CONVENTION SERVITUDE ENEDIS – (Nomenclature : 3.5) -

Exposé des faits :

M. Amand LETORT, adjoint en charge de la voirie, indique que, suite à l'aménagement de cellules commerciales par la foncière des parcs au niveau du 37 faubourg de Nantes, il convient de procéder à la construction d'une ligne électrique.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la convention d'occupation de domaine public pour la création de deux canalisations souterraines en vue de l'installation du nouveau transformateur Enedis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **VALIDE ces propositions.**

Reçu le 27 février 2026 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2026 – 27 - PERSONNEL COMMUNAL – Créations et suppressions de postes – (Nomenclature : 4.1.1) -

Mme le Maire indique qu'afin de répondre aux besoins du service, d'adapter l'organisation du travail et dans le cadre des déroulements de carrière et suite à un départ à la retraite, il est proposé au conseil municipal la création et la suppression de postes.

Conformément à la réglementation en vigueur, les suppressions de postes seront soumises pour avis au Comité Social Territorial (CST) lors de sa prochaine réunion. La délibération relative à la création de poste est, quant à elle, soumise à l'approbation du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **DÉCIDE de créer les postes suivants :**
 - Rédacteur principal 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} avril 2026,
 - Adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} avril 2026,
 - Adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet 1^{er} juillet 2026,
 - Attaché principal à temps complet du 1^{er} juillet 2026,
- **DÉCIDE la suppression corrélative des postes suivants :**
 - Adjoint administratif à temps non complet (28 heures hebdomadaires),
 - Adjoint technique à temps complet,
 - Adjoint technique à temps complet,
 - Attaché à temps complet,
- **AUTORISE Mme le Maire à procéder aux nominations.**

Reçu le 27 février 2026 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2026 - 28 - PERSONNEL COMMUNAL – Mise à disposition d'un agent – (Nomenclature : 4.1.2) -

Mme le Maire indique que :

Considérant que, pour permettre une élaboration du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) en lien étroit avec les communes, il est convenu de la mise à disposition partielle de personnels des communes de Châteaubourg et de La Guerche de Bretagne vers la communauté d'agglomération de Vitré Communauté ;

Considérant que cette mise à disposition vise à :

- Aider à la création d'une dynamique autour de l'élaboration du futur PLUi ;
- Piloter l'élaboration du premier PLUi de Vitré Communauté à l'échelle du bassin de vie de chaque agent,
- Contribuer à l'élaboration des futurs outils et méthodes structurants la planification urbaine sur le territoire.

Considérant que les agentes de Châteaubourg et de La Guerche de Bretagne sont titulaires, ce qui nécessite de délibérer au Conseil Municipal puis au Conseil d'Agglomération ;

Considérant que la rémunération, les cotisations et contributions afférentes, ainsi que les charges correspondant à l'article 6 du décret n° 2008-50 du 18 juin 2008 versées par l'établissement d'origine seront remboursées par l'établissement d'accueil pour la part du temps mis à disposition ;

Considérant que la prise en charge desdits frais se fera selon la quotité suivante :

- La Guerche de Bretagne - Carole BÉASSE - statut Titulaire – 20 % de l'Equivalent Temps Plein (ETP),

Considérant que cette mise à disposition démarrera le 1^{er} avril 2026 et prendra fin le 31 mars 2029 ;

Il est proposé :

- D'approuver la mise à disposition de Carole BÉASSE vers la communauté d'agglomération de Vitré Communauté pour assurer l'élaboration du PLUi à l'échelle du bassin de vie et selon la quotité fixé ci-dessus ;
- D'approuver les termes des conventions de mise à disposition jointe en annexe ;
- D'autoriser Madame Le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,
- VALIDE ces propositions.***

Reçu le 27 février 2026 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

QUESTIONS DIVERSES

- Point sur les élections : Ouverture des bureaux de vote à **8 heures**

LISTE RÉCAPITULATIVE DES DÉLIBÉRATIONS

2026 – 15	Approbation du procès-verbal de la précédente réunion
2026 – 16	Rapport des décisions du Maire
2026 – 17	Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)
2026 – 18	Finances – Vote du budget primitif 2026 – Budget principal
2026 – 19	Finances – Vote du budget primitif 2026 – Budget annexe Lotissement de la Grange
2026 – 20	Finances – Vote du budget primitif 2026 – Budget annexe Lotissement de la Chataigneraie
2026 – 21	Finances – Vote du budget primitif 2026 – Budget annexe Lotissement du domaine de la clé des champs
2026 – 22	Finances – Fixation des taux de contribution directe
2026 – 23	Urbanisme – Etude d'opportunité – Résidence du Chêne Vert
2026 – 24	Urbanisme – Cession de terrain à Néotoa pour la construction de 7 pavillons individuels locatifs sociaux
2026 – 25	Voirie – Convention – Piste cyclable
2026 – 26	Voirie – Convention ENEDIS – Installation d'un nouveau transformateur – Faubourg de Nantes
2026 – 27	Personnel communal – Créations et suppressions de postes
2026 – 28	Personnel communal – Mise à disposition d'un agent au profit de la communauté d'agglomération de Vitré Communauté

Présents : Elisabeth GUIHENEUX, Maire – Amand LETORT – Katia BONNANT – Mathieu VINCENT – Carine GERMOND – Olivier DESPREZ – Brigitte DARRICAU – Daniel FEVRIER, adjoints – Thérèse SAUDRAIS – Brigitte GARDAN – Pascale GRIFFON – Jean-Charles MOREAU – Idrys CLARAC – Anne TAILLANDIER – Eva CONTRERAS – Carole LEGUENET – Lionel COSSON – Sébastien LAMY –

Thérèse SAUDRAIS
Secrétaire de séance



Mis en ligne le 03.04.2026
Par Elisabeth GUIHENEUX

Élisabeth GUIHENEUX
Maire